

Commission de cooptation ski du 17 juin 2010

Présents : Guillaume Blanc, Michèle Chevalier, Thibaut Devolder, Eric Ecoutin, Dominique Gosset (rapporteur), Monique Hennequin, José Picheral, Georges Polian, Eric Portier, Jean Taboureau, Georges Tsao

Excusés : Jean-Pierre Canceill, Daniel Dézulier, Antoine Melchior, François Nousbaum, Claude Pastre

Une réunion à marquer d'une pierre blanche : une participation exceptionnelle, une ambiance d'enfer, et au bilan un cru de très haute qualité, la prochaine saison s'annonce sous les meilleures auspices !

Avant de rentrer dans le vif du sujet, un petit rappel pour les nouveaux au club... L'encadrement des sorties « ski de randonnée » est assuré par un binôme, le Res' (notez la majuscule), responsable du groupe, assisté d'un cores' qui est beaucoup plus qu'une petite main. Pour la nomination de ces encadrants, le GUMS a mis en place il y a fort fort longtemps une procédure basée essentiellement sur l'observation des personnes et la reconnaissance de leurs compétences techniques et humaines (si, si). Et tous les ans, au cours d'une réunion à huis clos (c'est vrai), les res' en titre statuent sur l'ensemble des encadrants et une sélection de pratiquants « prometteurs » pour constituer la liste des encadrants de la saison suivante. Ça peut paraître occulte, c'est en fait très démocratique, et le résultat au bout de plus de trois décennies apparaît très positif. Tâche pas toujours facile, d'autant que le manque de res' disponibles se fait régulièrement sentir pour assurer l'organisation de certains cars ou stages. Rappelons à cette occasion que le club a pour objectif d'inciter les membres à s'engager dans une démarche de pratique autonome et à terme d'encadrement. Et que cet encadrement n'est nullement réservé à des « sur-montagnard(e)s ». Fin du rappel.

Plusieurs nominations, res' et cores', d'abord sur la base des compétences et comportement observés : on sait bien que quelques uns des nominés sont réticents ou timides, qu'ils n'oublient pas qu'évidemment ces promotions ne valent pas obligation absolue d'encadrer ! Mais ils sont fortement incités à sauter le pas, d'abord pour qu'on n'ait pas travaillé pour rien, et ensuite, le changement de position est une belle aventure. Et, pour les cores', la contrepartie n'est pas négligeable : entrés dans la catégorie « encadrants », ils sont en position de demander à participer à la conduite des courses ! Par ailleurs, ces nominations doivent être vues comme une étape dans une démarche de progression : en particulier, il leur est instamment demandé de poursuivre leurs formations fédérales.

Également, revers de la médaille, des sorties des liste. Toujours désagréable, voire déchirant, de se

passer d'un encadrant, surtout quand certains ont grandement contribué à l'activité du club, mais ceci manifeste aussi la vitalité de l'activité. Sans entrer dans les détails, certains ont demandé à être retirés de la liste des cadres pour manque de disponibilité ou de pratique ; pour d'autres la commission a estimé leur présence insuffisante.

Et puis, au cours des discussions, plusieurs points importants ressortant de la pratique de l'encadrement au GUMS ont été évoqués. Parmi ces points, on citera :

- la prise en compte des changements sociétaux, dont un des effets est la rotation accélérée des pratiquants... et des encadrants. Qui se manifeste également par l'arrivée de très bons skieurs formés par le ski hors-piste, dont la culture de sécurité est différente (recherche de la « belle pente » par exemple)...

- une très grosse liste de cores', élément certes très positif, puisque manifestant la présence de skieurs compétents et motivés par la participation à l'encadrement des groupes. Mais... comment les conduire à l'encadrement !?

- ces cores', comment les former efficacement : mise en situation (double-commande), sensibilisation à la prise de risque,... mais aussi participation aux formations fédérales, qui permettent de rencontrer d'autres pratiques,

- l'articulation des procédures de nomination au GUMS, essentiellement basées sur l'observation des compétences des pratiquants, avec le souhait d'obtention de diplômes fédéraux lié à notre rattachement à la FFCAM. Par exemple, nomination d'encadrants n'ayant pas encore obtenu leurs diplômes,

- en filigrane, l'engagement de la responsabilité du club et de son président vis-à-vis des décisions de la commission de cooptation. Derrière ces questions de responsabilité, l'évolution de la jurisprudence ou de la médiatisation des accidents,

- un approfondissement de la réflexion autour des compétences à exiger des encadrants (expérience *versus* condition physique ou niveau technique, régularité de la pratique),

- etc.

La soirée n'a pas suffi à traiter ces points en profondeur, et le constat a été fait que cette réflexion, au-delà de l'activité « ski de rando », engageait fortement tout le club. Il a donc été décidé d'organiser « à la rentrée » une réunion ouverte à toute la commission ski et au comité directeur.